République française

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DECISION
Portant déclaration d'inutilité, déclassement et remise au Domaine de biens immobiliers devenus inutiles aux services

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1 ;

Vu la décision du 19 juillet 2022 portant délégation de signature (service des affaires financières, sociales et logistiques) ;

Considérant que le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a mené une opération de régularisation de l'occupation du site dénommé « Domaine des Barres » situé à Nogent-sur-Vernisson (45 290) dont il est l'utilisateur.

A l'issue de cette opération, 4 biens, désaffectés depuis un certain nombre d'années, ont été identifiés comme n'ayant plus d'utilité pour les services du MASA :

-le Vieux Château,
-le Pavillon de l'Horloge,
-le Pavillon du Directeur,
-et le Pavillon de Lorentz.

Ces biens seront remis au Domaine afin de pouvoir être valorisés ou cédés.

Ainsi, le Vieux Château, qui comprenait deux logements de fonction et une salle de cours, est désaffecté depuis 2008. Le Pavillon de l'Horloge, ayant servi d'habitation, est inhabité depuis 2014.
Ces deux biens seront remis au Domaine en un seul lot avec un terrain de service.
L'ensemble se compose de :

-la parcelle cadastrée section B n°525, située à l'arrière du Pavillon de l'Horloge et constituant un terrain de service ;
-la parcelle cadastrée section B n°530, située à l'arrière du Vieux Château et constituant un terrain de service ;
-la parcelle cadastrée section B n°533 supportant les constructions et leurs accessoires immédiats ;

Le pavillon du Directeur, qui est un ancien bâtiment à usage de bureaux, est désaffecté depuis 2008.
Il sera remis au Domaine avec un terrain de service.
L'ensemble se compose de :
-la parcelle cadastrée section B n°535, supportant le Pavillon ;
-la parcelle cadastrée section B n°529 encerclant le Pavillon et constituant un terrain de service.

Le Pavillon de Lorentz, qui est un ancien bâtiment d'hébergement des élèves, est totalement désaffecté depuis 1992.

La parcelle cadastrée section B n°451, qui constitue la seule assise du bien, sera remise en l'état au Domaine.

L'ensemble de ces biens ont concouru de manière plus ou moins directe au service public de l'enseignement (et de la recherche). Indépendamment de la question de la dissociabilité de leur structure du domaine public et, dans un souci de prudence et de cohérence, l'ensemble de ces biens fera l'objet d'un déclassement avant remise au Domaine.

DECIDE :

Article 1er – Est constatée la désaffectation ainsi que l'inutilité des biens suivants aux besoins du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

-la parcelle cadastrée section B n°451, d'une superficie de 3a 31ca, supportant le pavillon de Lorentz et sise commune de Nogent-sur-Vernisson. L'ensemble est immatriculé sous le numéro Chorus 188762/ 396594/31.

-les parcelles cadastrées section B n° 529 d'une superficie de 23a 12ca et section B n°535, d'une superficie de 2a 13ca, supportant le pavillon du Directeur et sises commune de Nogent-sur-Vernisson (pour une superficie totale de 25a 25ca). L'ensemble est immatriculé sous le numéro Chorus 188762/ 396816/ 18.

-les parcelles cadastrées section B n°525, d'une superficie de 17a 55ca, et section B n°530, d'une superficie de 15a 99ca et section B n°533, d'une superficie de 9a 77ca, supportant le lot Pavillon de l'Horloge-Vieux Château, sises commune de Nogent-sur-Vernisson (pour une superficie totale de 43a 31ca). L'ensemble est immatriculé sous le numéro Chorus 188762/ 396525/25 (Vieux Château) et 188762/396598 (Pavillon de l'Horloge).

Article 2 – L'ensemble immobilier décrit à l'article 1 est déclassé du domaine public.

Article 3 – Cet ensemble est remis au service local du Domaine en vue de sa valorisation ou cession.

Article 4 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la logistique et du patrimoine

MARC RAUHOFF ID

Signature numérique de MARC RAUHOFF ID
Date : 2022.10.03 10:32:51 +02'00'

Marc RAUHOFF